

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2023
DE 10 H 00 à 12 H 00
DELIBERATION N° 2023 – 03

PRÉFECTURE DU NORD

01 FEV. 2023

PLI RECOMMANDÉ

Objet : Expérimentation pour un accompagnement à la mobilité dans les espaces France Services

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 30 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération 2023-01 et le ROB présenté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu la délibération 2020-21 portant sur le partenariat entre Hauts-de-France Mobilités et le CD59,

Vu la délibération du Conseil départemental du Nord du 1er juillet 2019 « Plan d'actions départemental en faveur de la mobilité en milieu rural »,

Vu la délibération cadre du Conseil départemental du Nord du 18 novembre 2019 « Nord durable, pour une transition écologique et solidaire ».

CONSIDERANT

- La volonté commune du Département du Nord et du Syndicat Hauts-de-France Mobilités de mettre en synergie leurs moyens pour rendre plus accessibles les offres de mobilités, l'information disponible et l'accompagnement sur les territoires ruraux et périurbains du département du Nord et ainsi favoriser l'inclusion de tous les habitants
- Les difficultés rencontrées par certains publics à se déplacer dans les territoires, notamment les habitants les plus fragiles accompagnés par le Nord, et les effets négatifs sur l'insertion : reprise d'emploi et formation en particulier
- Les intérêts réciproques à la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement et d'information mobilité des habitants

DECIDE

- D'autoriser le Syndicat Hauts-de-France Mobilités à engager une nouvelle expérimentation en partenariat avec le Conseil Départemental du Nord (CD59) pour renforcer l'accompagnement à la Mobilité et l'information des habitants du Nord au travers des 9 espaces France Services du CD59

- De dispenser les formations nécessaires aux agents des espaces France Services du CD59 et de leur assurer la disponibilité d'un service « back office »
- De mettre à disposition au sein des Maisons France Services des équipements de distribution si nécessaire et en fonction des besoins et possibilités d'accueil de ces matériels : 3 Terminaux Points de Ventes Simplifiés pour les Maisons France Services fixes et des lecteurs de cartes PassPass
- D'organiser conjointement une communication d'envergure sur l'arrivée de ce nouveau service dans le réseau France Service afin d'en assurer la plus large visibilité nécessaire à la réussite du dispositif
- D'établir une convention de partenariat entre le Syndicat Hauts-de-France Mobilités et le Département du Nord afin de réaliser une feuille de route commune au cours de l'année 2023

AUTORISE

- Monsieur le Président du Syndicat Hauts-de-France Mobilités à finaliser et signer les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Président,

Franck DHERSIN

**Annexe – Partenariat entre le Conseil Départemental du Nord et Hauts-de-France Mobilités –
Accompagnement à la mobilité dans le réseau France Service**

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités, le Conseil Départemental du Nord (CD59) a récupéré des compétences liées à la mobilité, notamment concernant les **mobilités solidaires** avec la co-construction des Plans d'actions communs en faveur de la mobilité solidaire. Ainsi, le CD59 est de nouveau membre d'Hauts-de-France Mobilités depuis 2022.

Afin de concrétiser le partenariat entre le CD59 et Hauts-de-France Mobilités pour les prochaines années, une **feuille de route**, autour de quatre axes, est en cours de rédaction par les services :

- Action 1 : **Accompagnement à la mobilité** dans le réseau France Services ;
- Action 2 : Formation et utilisation des **outils d'analyse de l'offre** d'Hauts-de-France Mobilités ;
- Action 3 : Promotion et développement du covoiturage
- Action 4 : **Communication** commune et partenariale.

Dans le cadre de l'action 1, la présente délibération a pour objet d'autoriser **le lancement d'une nouvelle expérimentation pour apporter un accompagnement à la mobilité dans le réseau France Services porté par le CD59.**

Il s'agit de réaliser trois objectifs :

- Améliorer **l'Information Voyageur et le conseil Mobilité** de tous les services de mobilités présents sur les bassins de mobilité du public accompagné par le CD59 ;
- Proposer la **vente de titres de transport** dans les zones rurales/péri-urbaines non couvertes par les agences commerciales des réseaux de transport ;
- Améliorer la **connaissance de l'offre de mobilité** des acteurs de la mobilité.

Le CD59 porte 9 espaces France Services : trois points fixes (Maison France Services) et 6 points itinérants (bus bleu) qui sillonnent chacun 20 communes par mois.

En 2021, une première convention d'expérimentation a été signée entre le CD59 et HdFM.

Cette expérimentation a été lancée avec le Bus bleu des Flandres et offrait les services suivants :

- L'achat de titres de transport et le rechargement de carte Pass Pass via l'utilisation de lecteurs de cartes ;
- L'Information Voyageur de « 1^{er} niveau » pour les réseaux Arc en Ciel et Ilévia.

Les retours d'expérience de cette première expérimentation sont mitigés. Malgré des agents moteurs et formés à l'utilisation du site passpass.fr et aux spécificités du réseau Arc-en-Ciel, très peu d'accompagnements ont été comptabilisés sur la mobilité (6 sur un an), aucun TPV n'a été installé et le service a eu peu de visibilité.

Cette expérimentation a permis d'identifier que **les besoins des usagers sont tournés vers l'Information Voyageur, la connaissance du réseau et de l'offre disponible sur leur territoire**, et non vers la distribution de titre.

Forts des retours de cette première expérimentation, **Hauts-de-France Mobilité et le Conseil Départemental du Nord proposent de réaliser une nouvelle expérimentation en 2023** avec les objectifs suivants :

- Réaliser une nouvelle expérimentation répliquable et déclinable sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France ;
- S'adapter aux besoins des usagers ;
- Orienter le service proposé vers l'Information Voyageur et l'accompagnement des usagers ;
- Permettre la distribution de titres (tout public) grâce au TPVS Pass Pass dans un second temps dans les 3 Maisons France Services du CD59.

Il est proposé de réaliser cette nouvelle expérimentation en 2023 avec les **9 espaces France Services porté par le CD59.**

Cette expérimentation pourra ensuite être **déclinée sur l'ensemble des Maisons France Services de la région**, notamment celles portées par les membres du Syndicat ou des partenaires.

Dans le cadre de cette expérimentation, notamment son volet distribution, HdFM a effectué une demande à la Région Hauts-de-France pour distribuer les titres Arc-en-Ciel tout public sur les périmètres 1, 2, 3 et 4.

La réalisation de cette demande permettra à HdFM aux besoin distribution de tous les périmètres des MFS « fixes » portées par le Département du Nord.

Le calendrier et les prochaines étapes identifiées sont les suivants :

- Trimestre 1 2023 :
 - o Formation des agents des espaces France Services aux offres de mobilités disponibles à proximité (offre transport en commun et vélos, horaires, tarifs, etc.)
 - o Communication autour du service ;
- Trimestre 2 2023 :
 - o Suite des formations ;
 - o Installation de TPV/TPVS dans les 3 Maisons France Services ;
 - o Suite de la communication autour du service ;
- Semestre 2 2023 :
 - o **Lancement de l'accompagnement** dans les 9 espaces France Services portés par le CD59 ;
- Trimestre 1 2024 :
 - o Retour d'expérience de l'expérimentation ;
 - o Déclinaison sur les autres Maisons France Services de la région.

Les formations seront coordonnées par Hauts-de-France Mobilités et réalisées par le Gestionnaire Pass Pass et les exploitants des réseaux partenaires (en proximité avec les espaces France Services), avec l'accord des AOM.

Le budget prévisionnel pour cette expérimentation est le suivant :

Prestataire	Montant TTC	Motif
Ticks	1 351,80 €	Installation TPVS Pass Pass 3 MFS Département Nord
Ticks	9 495,79 €	Maintenance TPVS Pass Pass 3 MFS Département Nord
Ticks	1 536,00 €	Planification et réalisation de 4 sessions (demi-journée) de formation pour les MFS du Nord
TOTAL	12 383,59 €	

La présente délibération a pour objet d'autoriser **le lancement de cette nouvelle expérimentation pour un accompagnement à la Mobilité dans les espaces France Servi**